

Décision prise dans le cadre de la délégation du conseil d'administration,

LE PRESIDENT,

- Vu le code de l'Education, notamment ses articles L.712-2, L.712-3, D 719-48 et suivants ;
- Vu le décret 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'Université de Lorraine ;
- Vu le procès-verbal de proclamation des résultats de l'élection du président de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration de l'Université de Lorraine en date du 23 mai 2017 portant délégation au Président,

DECIDE

Article 1

Les tarifs pour l'inscription au Festival international de sociologie « La fabrication des corps au 21^{ème} siècle. Eduquer, soigner, augmenter, identifier » organisé par le laboratoire 2L2S du 16 au 22 octobre 2017 sont fixés comme suit :

	Montant	Catégorie(s) de participants
Plein tarif	60 €	Titulaires (Enseignants-chercheurs, chercheurs, autres salariés titulaires)
Tarif réduit 1	30 €	Personnes non-titulaires (Docteurs, doctorants, vacataires, chômeurs...)
Gratuité		Membres du 2L2S

Article 2

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur.

Article 3

Le directeur général des services ainsi que l'Agent comptable de l'Université de Lorraine sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera affichée à la Présidence, dans les locaux du laboratoire 2L2S et publiée sur le site internet de l'Université.

Fait à Nancy, le 23 juin 2017



Pierre MUTZENHARDT